Déclaration de la Commission Exécutive de l’Union Départementale FORCE OUVRIÈRE du Puy de Dôme

**Ni confinement, ni couvre-feu pour l’action syndicale**

**RÉSISTANCE**

**Pour la défense des libertés**

**Contre la destruction des conquêtes sociales et des droits des travailleurs**

**SATISFACTION DES REVENDICATIONS**

En rappelant son attachement aux principes du syndicalisme ouvrier confédéré, libre et indépendant et à la Charte d’Amiens, la CE de l’UD FO du Puy de Dôme, réunie le 5 mars 2021, affirme que, plus que jamais compte tenu de la grave crise économique et sociale actuelle, le combat en toute indépendance pour les revendications des travailleurs est une nécessité absolue.

Utilisant la « crise sanitaire », le gouvernement a décidé de prolonger l’état d’urgence jusqu’au 1er juin permettant ainsi le maintien des mesures de restrictions des libertés individuelles et collectives. **La CE de l’UD FO exige la levée de l’état d’urgence et l’annulation de toutes les dispositions restreignant les libertés**. Elle rappelle la proclamation du congrès de fondation de la CGT-Force Ouvrière en 1948 qui affirmait que *« le syndicalisme ouvrier a pour fondement la liberté »* et qui précisait que le syndicalisme *« ne saurait avoir d’action efficace sans la garantie pour ses adhérents d’une entière liberté d’expression et d’action »*. Dans cette situation, la CE se félicite de la position de la Confédération *qui « confirme sa détermination à combattre toute remise en cause des droits et libertés fondamentales, dont les libertés syndicales, et de toutes dispositions allant dans ce sens qui doivent être retirées, contenues notamment dans la proposition de loi « sécurité globale » et les décrets sécurité intérieurs »*. **La CE confirme la nécessité de poursuivre la mobilisation contre toutes les dispositions liberticides, pour obtenir le retrait de la loi « sécurité globale » des décrets sur le fichage, et rappelle que l’exercice du droit syndical, en particulier la liberté de réunion et de circulation pour les militants syndicaux ainsi que la liberté de rassemblement et de manifestation ne saurait être remise en cause !**

Prétextant la situation provoquée par l’épidémie, le gouvernement a mis en place des ordonnances de dérogation aux garanties collectives en matière de temps de travail, de congés, de repos hebdomadaires, de travail dominical… La CE constate que le 1er ministre a confirmé, devant le MEDEF, que ces mesures avaient vocation à être pérennisées. **La CE exige l’annulation de toutes ces dispositions de remise en cause des garanties collectives.**

Dans le même temps, le gouvernement, chef de l’État en tête, affirme sa volonté de maintenir ses contre-réformes (assurance chômage, retraites…). Alors que la ministre du Travail vient d’annoncer la mise en œuvre de la réforme de l’assurance chômage, **la CE de l’UD FO renouvelle son exigence d’abandon de cette contre-réforme. De même la CE réaffirme sa totale opposition au projet de régime unique de retraite par points et maintient sa revendication de retrait de ce projet**.

Prétextant soutenir les entreprises dans le contexte de crise économique, le gouvernement distribue des milliards aux grands groupes qui en profitent pour organiser les suppressions d’emplois (Auchan, Michelin, Aubert et Duval, Accord, Volvic, Sanofi, Issoire Aviation…) et le démantèlement de nos acquis sociaux et accords d’entreprises et de branches. **La CE s’oppose à ces plans de licenciements et de suppressions d’emplois et exige que les aides octroyées soient conditionnées au maintien des emplois. La CE dénonce l multiplication des accords dits de performance et la vague destructrice d’avenants aux contrats de travail minorant nos salaires et avantages.**

Alors que la population est confrontée aux conséquences de la « crise sanitaire », le gouvernement poursuit sa politique de destruction des services publics. Ainsi le gouvernement MACRON-BUZYN-VÉRAN, qui a supprimé 7500 postes dans les hôpitaux en 2 ans, continue le démantèlement de l’hôpital public : depuis mars 2020 (début de l’épidémie et des mesures de confinement et de couvre-feu), plus de 40 lits ont été fermés et 14 postes ont été supprimés au CHU de Clermont-Fd ! Et cette politique touche tous les services publics, Éducation Nationale, Finances, INSEE, Justice, Jeunesse et Sport, Université, Police, Collectivités territoriales… **La CE exige l’arrêt des suppressions de postes et de services, la création de tous les postes statutaires nécessaires, l’intégration des personnels contractuels ou vacataires dans les corps statutaires de la Fonction publique, le maintien de toutes les missions au sein du service public…**

Le gouvernement et le patronat poursuivent les attaques contre la Sécurité sociale (fusion du recouvrement fiscal/social ; AGIRC-ARCO ; réforme des APL…) pour la détruire dans ses fondements. En ce sens une initiative nationale doit être prise pour ne pas laisser détruire notre Sécurité Sociale.

La CE de l’UD FO souligne la dramatique situation de la jeunesse, en particulier celle des étudiants. La CE rappelle la déclaration de l’UD FO qui revendiquait entre autres la réouverture immédiate et à 100 % des facultés. De même, alors que le ministre BLANQUER exploite la situation sanitaire pour faire passer son objectif de démantèlement du Baccalauréat comme examen national, la CE se prononce pour la défense du Bac et de tous les diplômes nationaux délivrés sur la base d’examens réalisés dans les établissements en présentiel.

La CE de l’UD FO constate que dans de nombreux secteurs, les salariés, loin d’accepter ou de subir cette politique, résistent et font valoir leurs revendications. Ainsi dans les hôpitaux, la mobilisation permanente des personnels a permis d’arracher une revalorisation salariale de 183 €. Cette mesure doit s’élargir à tous les personnels, territoriaux et hospitaliers, du médico-social, du social, du privé à but non lucratif, aux auxiliaires de soins et aux personnels territoriaux de maintien à domicile. La CE apporte son soutien à la montée à Paris le 8 avril des salariés du secteur médico-social, social, privé à but non lucratif.

Depuis mars 2020, malgré les mesures de restriction des libertés, les salariés, dans le privé comme dans le public, se sont mobilisés et continuent de se mobiliser, bien souvent à l’initiative des syndicats FO (Pains Jacquet, Altalian, Aubert et Duval, ADAPEI, Auchan Logistique, Enseignement, Finances publiques, Santé…) et l’UD FO, à chaque fois est présente pour soutenir ces actions.

Dans cette situation, la CE de l’UD FO du Puy de Dôme appelle l’ensemble des syndicats FO du département à ne rien lâcher et à poursuivre et amplifier l’action syndicale revendicative. Elle les invite à réunir les salariés dans les entreprises, les services et les établissements pour faire le point sur la situation, dresser les cahiers de revendications et discuter des moyens d’action pour les faire aboutir.

Pour la CE de l’UD FO, face aux agressions gouvernementales et patronales, la riposte syndicale est légitime et la CE apporte son soutien aux syndicats FO qui organisent l’action pour les revendications.

Dans ce contexte, alors que le gouvernement ne cesse, au nom de la lutte contre l’épidémie, d’appeler à l’union nationale afin d’intégrer les organisations syndicales à sa politique, la CE de l’UD FO du Puy de Dôme rappelle qu’il ne peut y avoir aucun consensus, même sanitaire, avec le gouvernement. De son côté le MEDEF, reprenant la proposition de MACRON, prend l’initiative d’un agenda social pour discuter de l’emploi, du paritarisme, de la justice prud’homale, de l’emploi…. Le MEDEF a lui aussi besoin d’un pacte social. Pour la CE de l’UD FO du Puy de Dôme, cette initiative du MEDEF ne constitue en aucun cas un cadre d’expression et de défense des revendications. **La CE de l’UD FO du Puy de Dôme le réaffirme : ni pacte social, ni union sacrée, mais résistance et mobilisation pour les revendications**.

**Pour la CE de l’UD FO, l’heure reste à la construction du nécessaire rapport de force interprofessionnel**. À ce titre, la CE souligne l’importance des initiatives interprofessionnelles prises par l’UD FO le 8 septembre 2020 ou le 4 février 2021. **C’est pourquoi la CE de l’UD FO du Puy de Dôme se prononce pour une initiative nationale de mobilisation interprofessionnelle pour la défense des revendications et contre les projets du gouvernement et du patronat.**

La CE de l’UD FO du Puy de Dôme appelle à renforcer les syndicats et sections syndicales FO et à mettre en œuvre les initiatives nécessaires pour développer la représentativité de FO. Dans cette perspective, la CE appelle à organiser le vote FO pour les élections dans les TPE du 22 mars au 6 avril.